

**REPONSE DE Mme Vanina BORROMEI, CONSEILLERE EXECUTIVE  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Isabelle FELICIAGGI  
AU NOM DU GROUPE « A CORSICA INDE A REPUBBLICA »**

**OBJET :** **Prise en charge des frais de transport des malades et de leurs familles sur le continent.**

Madame la Conseillère,

Avant de répondre à votre question concernant les mesures mises en place par l'Office des transports, je dois vous rappeler toutes les mesures déjà prises par notre Collectivité pour la prise en charge des frais de transport des malades et de leurs familles sur le continent :

L'Assemblée de Corse a adopté, dès 2013 les premières mesures d'un dispositif de prise en charge à destination des familles avec enfants malades, issu d'un constat : celui de la nécessité d'accompagner et de soulager les familles, obligées d'engager des démarches et des frais importants, pour la prise en charge médicale de leurs enfants, que l'offre de soins et la nature de leur pathologie privent d'un suivi en Corse.

La volonté de la Collectivité est de pouvoir répondre tout à la fois aux difficultés matérielles engendrées par l'hospitalisation d'un enfant sur le continent et d'améliorer la prise en charge, ainsi que l'information des familles.

Le dispositif dans son économie actuelle comporte ainsi 4 volets :

- Un volet transport géré par les services de la Collectivité permettant le remboursement, sur présentation des factures et des justificatifs du déplacement, de frais de transport du 2<sup>ème</sup> accompagnant d'enfants malades, et la gestion d'un numéro vert permettant l'obtention de places d'urgence auprès des compagnies de transport ;
- Un volet hébergement permettant la prise en charge directe des frais d'hébergement des familles accompagnantes d'enfants malades, dans le cadre d'un conventionnement auprès de deux structures d'hébergements à Nice et à Marseille,
- Un volet information grand public permettant le financement d'associations ancrées sur l'ensemble du territoire assurant ce rôle.
- Un volet mise en réseau des acteurs.

En 2015, puis en 2017, l'Assemblée de Corse est venue amender ce dispositif en proposant des modifications destinées à l'amélioration de l'opérationnalité des mesures proposées :

En 2017, la Direction du Développement social de l'ex-Collectivité Territoriale de Corse, a engagé une consultation auprès des principaux partenaires associatifs intervenant dans ce domaine afin de mieux identifier les besoins et conforter les pistes d'amélioration. Ont émergé de ces consultations trois priorités : la nécessité d'une meilleure visibilité du dispositif, un renforcement de l'offre vers les plus jeunes, l'intégration de l'évolution des pratiques médicales et notamment celle de la généralisation des soins en ambulatoire.

Sur le volet transport, nous avons acté :

- Des modifications des critères de prise en charge : notamment extension des dérogations au critère de durée d'hospitalisation de 1 jour au lieu de 3 jours pour l'accompagnement d'enfants atteints de handicap lourd, et des enfants âgés de moins de 4 ans.
- Externalisation de la mise en place d'un dispositif d'avance de frais pour les familles et de la gestion du N°Vert : avec le lancement d'une consultation sous forme de MAPA pour la gestion du dispositif hors volet hébergement.

L'ensemble du dispositif, chiffré à 162 000 € en 2013, a été porté à 180 000 €, en octobre 2017, répartis comme suit :

Une réflexion est actuellement engagée sur un élargissement à de nouvelles structures d'hébergement sur le continent.

La relance du marché infructueux pour la gestion du dispositif externalisé d'avances de frais est également prévue rapidement.

Parmi les acteurs-clés partenaires de ce dispositif, l'association Inseme que je salue ainsi que les associations dans le même domaine, a par ailleurs, bénéficié du soutien de la Collectivité sur les volets information et mise en réseau des acteurs par le biais de subventions. Ainsi, l'aide attribuée en 2017 par les trois anciennes collectivités s'est élevée à : plus de 67 485 €.

L'Office des transports de la Corse viendra compléter cet important dispositif par une exigence particulière portée à la simplification, par le délégataire, des procédures pour les malades devant se déplacer sur le continent, avec notamment la mise en place d'un embarquement prioritaire et de salles d'attente dans les aéroports d'Aiacciu et de Bastia.

Un dispositif de quota de places à libérer en urgence serait redondant avec le dispositif existant de numéro vert. Par ailleurs, Air Corsica applique déjà le tarif résident, au retour en Corse des malades transportés, à l'aller, par avion sanitaire.

Enfin, nous allons solliciter l'extension de l'espace dédié aux malades existant à l'aéroport de Marseille et la création d'un nouvel espace dédié à l'aéroport de Nice.

En conclusion, je dois toutefois rappeler une des orientations majeures de la Collectivité en matière de santé qui est d'améliorer en priorité l'offre de soins sur le territoire et je suppose que ma collègue Mme Bianca Fazi se fera l'écho de tout ceci.

Je vous remercie.